

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Ange-Gardien, tenue le 17 septembre 2018, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants M. Jonathan Alix, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Charles Choquette et Benoit Pepin sont absents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Projet intégré d'habitation – 316 - 320, rue Claudette
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

**RÉSOLUTION 09-192-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-193-18
PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION – 316 ET 320, RUE CLAUDETTE**

Considérant que M. Stéphane Côté a demandé et reçu un permis de construction afin de construire le troisième immeuble du projet intégré de la rue Claudette sur le lot 5 205 514, au 316, rue Claudette;

Considérant que la distance avec l'autre bâtiment serait inférieure à la distance minimale prévue au règlement de zonage numéro 617-05;

Considérant que le préventionniste en sécurité incendie, M. Dominic Drouin, approuve l'implantation du bâtiment, situé à une distance inférieure à 5 mètres;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que le conseil se prononce favorable à la construction de l'immeuble de 8 logis sur ledit lot, puisque le projet intégré a déjà été accepté par la municipalité, l'implantation devant tout de même faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**RÉSOLUTION 09-194-18
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire